

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre 2025 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 4 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12 puis 13 à partir du point 2

Nombre de délégués participant au vote : 10 puis 11 à partir du point 2

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU,
Suzanne LELAURE, Frédéric DELANOUË

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie
BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE
TEXIER, Damien LE BRESTEC (arrivée à partir du
point 2 à 19h21)

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Le Cellier : Michael DAVID, Aurelia AUDRAIN,
Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI
BOMODO, Sylvie FEILLARD

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice
BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Maurice
PERRION, Déborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît
DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

**N°10.12.2025-02 : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES
RISQUES PROFESSIONNELS**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :

La mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la SIVOM du secteur de Ligné a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec les services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique, dans le cadre de leur mission « Accompagnement à la réalisation du document unique ».

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans de SIVOM du secteur de Ligné afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail.

Il relève de l'entièr responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité (*ou de l'établissement*).

Le document unique sera consultable auprès du service ressources humaines au siège du Sivom du secteur de Ligné, 3, Place de la Perretterie 44 850 LIGNE.

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant l'accompagnement du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire-Atlantique,

Vu l'avis favorable du collège des représentants des collectivités et défavorable du collège des représentants du personnel du Comité social territorial réuni en F3SCT en date du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération
- D'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

La Présidente

Anne-Marie CORDIER

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNÉ
Tel : 02 51 12 20 04
accueil@sivomligne.fr

La secrétaire de séance

Stéphanie BERITAULT